



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR L'INNOVATION DANS LES TRANSPORTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : REPENSER LA MOBILITÉ DANS LE PROLONGEMENT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

27 mai 2021

Préambule

Les transports et la mobilité connaissent de profondes mutations structurelles du fait de la dématérialisation, de l'automatisation et de la nécessité de réduire de façon drastique les émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'innovation transforme le secteur des transports à une cadence inédite, en faisant disparaître les obstacles à la circulation des personnes et des marchandises ainsi qu'en modifiant notre mode de vie et notre façon de travailler.

Les mesures prises pour contenir la pandémie de Covid-19 ont certes limité la propagation du virus, mais elles ont également bouleversé l'activité de transport et de mobilité. L'après-pandémie apporte des possibilités nouvelles de repenser les systèmes de transport et d'adopter une mobilité plus résiliente, performante, écologiquement viable et équitable. L'innovation, en complément de l'évolution des comportements, demeurera essentielle pour accompagner la transition vers ces objectifs de long terme.

Les transports permettent à la fois l'accès universel aux ressources et la circulation fluide et efficace des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de développement durable et des cibles associées qui ont été définis par l'ONU dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faveur de transports durables.

Une volonté politique forte est essentielle pour concrétiser cette vision et *reconstruire en mieux* dans le prolongement du COVID-19. Nous devons désormais nous attacher à saisir l'occasion que nous offre la pandémie de mobiliser l'innovation dans le secteur pour repenser les transports suivant une trajectoire de développement plus sûre, plus inclusive et plus durable pour l'avenir.

Nous, Ministres responsables des transports des pays Membres du Forum international des transports, sommes réunis sous la présidence de l'Irlande pour articuler une vision commune de ces défis et pour orienter l'action à mener afin d'y répondre.

Rétablir la connectivité et renforcer la résilience des réseaux de transport

Nous, Ministres,

affirmons qu'il est essentiel de disposer de réseaux de transport connectés et résilients pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et obtenir une reprise robuste, équitable et durable qui nous mette sur la voie de la neutralité en gaz à effet de serre ;

saisissons l'occasion qui s'offre à nous de *reconstruire en mieux* tout en assurant la maintenance des infrastructures de transport existantes et en les adaptant ;

soulignons que les mesures prises pour accompagner la reprise devraient considérer le système des transports dans son ensemble de sorte que l'innovation et les autres avantages en découlant concernent tous les modes ;

élaborons des politiques et initiatives qui renforcent la qualité générale des transports de personnes et de marchandises à l'intérieur des frontières et à l'échelle transfrontière en favorisant - entre autre - l'automatisation, la dématérialisation et l'innovation en matière de données ainsi qu'en encourageant l'intermodalité, en développant l'interopérabilité et en améliorant la sécurité et la sûreté.

Favoriser des transports au bénéfice de tous

Nous, Ministres,

sommes conscients des effets particulièrement importants du COVID-19 sur la mobilité de catégories de population souvent défavorisées en matière de services de transport de et les usagers à faible revenu ; et dans ce contexte :

sommes favorables aux politiques qui garantissent que, telles qu'appliquées, les technologies innovantes et les nouvelles formes de mobilité permettent à tous les citoyens de bénéficier de conditions d'accès équitables, y compris dans les zones urbaines, rurales, éloignées et à faible densité ;

soutenons les initiatives qui visent à reconfigurer la mobilité urbaine au regard du récent engouement pour les modes de déplacement plus actifs (par exemple, marche et vélo) et pourraient aider à accélérer la transition vers la mise en place de réseaux de transport urbain plus accessibles et plus résilients ;

encourageons la formation et l'éducation afin de préparer la main-d'œuvre du secteur des transports au monde de demain, tout en veillant à garantir des conditions et des lieux de travail plus équitables, plus justes, et plus ouverts à l'ensemble des travailleurs des transports.

Prendre l'initiative d'encourager la viabilité écologique des transports

Nous, Ministres,

reconnaissons que l'innovation dans les transports joue un rôle important dans la réalisation des objectifs définis dans l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

nous nous engageons à faire preuve d'ambition et d'initiative ainsi qu'à nous investir dans la transition vers des solutions de transport de marchandises et de personnes plus écologiques et plus efficaces; et dans ce contexte :

favorisons les politiques et initiatives qui encouragent l'utilisation des transports collectifs, promeuvent des modes de mobilité active afin de désengorger les zones urbaines et d'y réduire les nuisances sonores, améliorent la qualité de l'air et contribuent à la bonne santé et au bien-être de tous les citoyens ;

agissons en faveur de l'innovation dans les technologies de transport, telles que la motorisation électrique, piles à combustible hydrogène, les carburants peu ou non carbonés et les nouvelles générations de batteries, contribuant ainsi à un basculement durable dans l'écologisation des

transports ;

soutenons la conduite de nouvelles activités de recherche visant la mise au point de technologies de pointe qui permettront d'accroître l'efficacité énergétique et, à terme, de réduire ou d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre imputables aux transports.

Améliorer le cadre de gouvernance et de financement

Nous, Ministres,

favorisons l'innovation verte et inclusive dans le cadre des plans de relance et de redressement de l'économie ;

soulignons que les solutions de transport et de mobilité innovantes peuvent rendre nécessaire d'adapter les cadres réglementaires de façon à permettre l'apparition de nouveaux modèles économiques ; ce qui peut exiger une coordination et coopération avec les autorités publiques compétentes ;

soutenons et facilitons, selon qu'il convient, de nouvelles formes de collaboration public-privé et la coopération du secteur des transports avec d'autres, tels que ceux de l'énergie et des télécommunications, en vue de permettre l'accès aux données utiles à la gestion du fonctionnement et de la planification des transports ainsi que le partage de ces données ;

promouvons l'investissement stratégique dans les activités de recherche et développement, notamment dans des projets pilotes ayant pour objet de déployer des innovations et de mettre en commun les meilleures pratiques.